

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/78/Rev.1  
12 novembre 2001

(01-5728)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Quatrième session  
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

## FINLANDE

Déclaration de S.E. M. Kimmo K.I. Sasi  
Ministre du commerce extérieur

### Révision

Je voudrais pour commencer remercier Son Altesse l'Émir Hamad Bin Khalifa Al-Thani pour les excellents arrangements pris pour cette conférence ainsi que le Directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, et les membres de son Secrétariat pour le travail de préparation qu'ils ont accompli.

Le ralentissement économique et la nécessité d'œuvrer en vue de renforcer la sécurité dans le monde déterminent les conditions de cette réunion. De bonnes perspectives commerciales augmentent la confiance dans l'économie. Les négociations commerciales permettent de prévenir la mise en place du cercle vicieux du protectionnisme, de négocier les modifications qu'il est nécessaire d'apporter aux règles pour les moderniser et de lutter contre la marginalisation des pays en développement. Nous devons saisir cette occasion.

Nous avons besoin de règles convenues d'un commun accord pour gérer la mondialisation. L'OMC sert de cadre à la négociation et à l'adoption de ces règles. Un système commercial multilatéral dynamique consolide la base même de la sécurité économique mondiale.

Sans des règles et principes mutuellement convenus, ce serait la loi du plus fort. Si nous ne parvenions pas à convenir de lancer un nouveau cycle de négociations, le monde ne s'arrêterait pas, mais des changements sont nécessaires et ils se produiraient en dehors de l'OMC. Cela conduirait probablement au renforcement des arrangements commerciaux régionaux. Or les accords de ce type peuvent compléter le système commercial multilatéral, mais ils ne peuvent en aucun cas le remplacer.

Le lancement de négociations permettrait non seulement d'envoyer un signal positif aux marchés, mais pourrait aussi apporter des avantages économiques substantiels à la plupart des participants. Un accord à Doha constituerait un signe fort pour les prochaines réunions de Monterrey et de Johannesburg et pourrait donc améliorer les chances d'arriver à un résultat positif. C'est pourquoi la participation active et positive des pays en développement, sur un pied d'égalité, est d'une importance essentielle pour le succès de l'ensemble du processus.

Je suis intimement convaincu qu'il est possible de parvenir, à Doha, à un résultat à la fois acceptable et avantageux pour tous les Membres.

Je voudrais tout d'abord remercier M. l'Ambassadeur Harbinson et le Directeur général, M. Moore, de tout le travail qu'ils ont accompli. Les grandes lignes de la Déclaration ministérielle et de la Décision sur la mise en œuvre constituent une bonne base pour parvenir à un compromis et à un résultat final à cette conférence. La Déclaration couvre à mon sens la plupart des éléments essentiels d'une manière équilibrée. Ce texte ne constitue un résultat idéal pour aucune délégation, mais associé

à la Décision sur la mise en œuvre, il prévoit un programme de travail assez large pour prendre en compte les divers intérêts et les arbitrages éventuels à Doha et par la suite. C'est exactement ce qu'un bon compromis devrait être. L'objectif de la Conférence ministérielle de Doha est de lancer des négociations et non de négocier des résultats.

Il est important d'améliorer l'accès aux marchés aussi bien pour les produits industriels que pour les services. Si nous convenions de réduire aussi les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, cela serait profitable non seulement aux pays développés mais aussi et surtout aux pays en développement. Toutefois, il est fondamental dans le même temps de faire en sorte que le système commercial reste en phase avec l'évolution de la situation.

En ce qui concerne la question importante de l'agriculture, il nous faut un programme de travail que tous les participants puissent accepter.

L'objectif du développement durable est inscrit dans les Accords de l'OMC et le Comité du commerce et de l'environnement a été établi à Marrakech déjà pour étudier les questions qui s'y rapportent. Toutefois, je pense qu'il nous serait utile de clarifier encore les choses et d'établir une position commune sur la façon dont les questions environnementales devraient être prises en compte à l'OMC. Pour bien fonctionner, un système commercial multilatéral doit pouvoir compter sur un large soutien du public et, par conséquent, une meilleure compréhension des questions environnementales - comme l'interaction entre les accords environnementaux et les règles commerciales multilatérales, et les règles en matière d'étiquetage - devrait renforcer la confiance à l'égard de l'OMC. Une plus grande clarté fondée sur une position commune réduirait aussi le risque de surcharge du système de règlement des différends. Rappelons-nous également que le développement durable est impossible sans la justice sociale et le respect des droits de l'homme.

L'amélioration des systèmes de santé de base et l'accès aux médicaments abordables dans les pays en développement sont des éléments clés de la lutte contre la crise des systèmes de santé publique. À cet égard, et en complément des objectifs susmentionnés, nous devrions être prêts à mettre en œuvre l'Accord sur les ADPIC de façon à encourager l'éradication des maladies. Parallèlement, nous ne devrions pas perdre de vue l'importance que revêt la protection assurée par l'Accord sur les ADPIC pour ce qui est des activités d'innovation et de la mise au point de nouveaux médicaments.

Il est important de prendre correctement en compte les besoins des pays en développement dans les négociations.

Je crois que, même si les difficultés économiques ont fait reculer les investissements privés dans les pays en développement, l'adoption d'un commun accord de règles fondamentales sur le commerce et l'investissement devrait redonner confiance aux investisseurs et devrait donc pouvoir contribuer à la reprise des flux d'investissements vers les pays en développement. Des règles fondamentales sur le commerce et la concurrence viendraient à leur tour compléter les principes régissant l'investissement, tout comme les règles visant à faciliter les échanges contribueraient à accroître la transparence, la clarté et l'efficacité aux frontières.

Les apports de capitaux devraient être complétés par des investissements en ressources humaines. Le renforcement des institutions et la mise en valeur des ressources humaines devraient jouer un rôle clé dans les programmes et le financement consacrés à l'assistance technique tout en intensifiant le renforcement des capacités des pays en développement. Toutefois, nous devrions être prêts à recourir parallèlement aux instruments de la politique commerciale pour accroître les possibilités d'accès aux marchés des pays en développement pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour eux.

De nos jours, la société de l'information est un puissant moteur de la croissance économique et de la création d'emplois. La Finlande aimerait à l'OMC accélérer la libéralisation des produits des technologies de l'information et poursuivre la mise en place d'un environnement propice au commerce électronique, y compris grâce à un moratoire sur l'application de nouveaux droits de douane aux transmissions électroniques. La société de l'information peut grandement contribuer à accroître la prospérité économique des pays développés comme des pays en développement.

En fin de compte, des institutions qui fonctionnent mieux ne suffisent pas à l'épanouissement des relations. À l'OMC, nous devrions faire tout notre possible pour favoriser les échanges, la transparence, un véritable dialogue et une bonne entente. La libéralisation ne devrait pas être considérée comme un jeu à somme nulle. Dans la plupart des cas, toutes les parties doivent être gagnantes.

---